

Adage

Par **Ahmed**, le 11/11/2004 à 03:08

Une âme charitable qui trouve place sur ce forum pourrait-elle me donner la traduction fidèle si possible de cette adage latin, je pense ?

" Quae temporalia sunt ad agendum, perpetua sunt ad excipiendum".

En tout cas, je sais que la règle posée par cet adage vise la nullité par voie d'exception.

Et pourquoi pas un second pendant que j'y suis !

"In paria causa turpitudinis cessat repetitio".

Par **Taiko**, le 11/11/2004 à 11:04

B'jour

[quote:1mra95iu]Quae temporalia sunt ad agendum, perpetua sunt ad excipiendum[/quote:1mra95iu]

Les actions sont temporaires, les exceptions perpétuelles

Signifie que tout ce qui est temporaire (prescriptible) au regard de l'action en justice est perpétuel au regard de la défense

[quote:1mra95iu]In pari causa turpitudinis cessat repetitio[/quote:1mra95iu]
à turpitude égale, il n'y a pas lieu à répétition

Signifie que lorsqu'un acte est illicite du fait des deux parties, les restitutions liées à l'annulation de l'acte peuvent être neutralisées

Par **Ahmed**, le 12/11/2004 à 23:17

Merci Taiko ! Image not found or type unknown

Par **germier**, le 13/11/2004 à 14:41

à toutes fins utiles, on peut trouver dans toute bonne librairie des bouquins consacrés aux adages de droit romain.

Mais si quelqu'un pouvez m'éclairer sur l' EPICLERE je l'en remercie;
n.b. ce serait un terme de droit grec (ancien)

Par **Taiko**, le **13/11/2004** à **15:28**

B'jour,

Dans le droit athénien, la femme ne peut rien posséder en propre

L'épiclère est la fille unique, qui serait appelée à recevoir les biens de son père en l'absence d'héritier mâle

La loi qui découle de ces deux données est qu'en cas de décès du père, la fille épiclère devait épouser son plus proche parent dans la ligne paternelle afin de conserver les biens dans la famille

Par **germier**, le **14/11/2004** à **21:31**

Merci TAIKO

si ce n'est pas indiscret où as tu trouver cela ?

Par **Taiko**, le **14/11/2004** à **22:20**

B'jour

Indiscret ??? quelle drôle d'idée ...

Il m'aura suffi de taper le mot adéquat dans n'importe quel moteur de recherche ... et voilà ce qui en est ressorti (un exmple parmi d'autres) :

[url:6itmxtkr]http://greceantique.free.fr/Vocafemme.htm[/url:6itmxtkr]

Babaille

Par **Ahmed**, le **15/11/2004** à **00:53**

[quote="Taiko":333aw02g]B'jour

Il m'aura suffit de taper le mot adéquat dans n'importe quel moteur de recherche ...

Babaille[/quote:333aw02g]

:wink:

Bigre, je voulais l'avis d'un spécialiste, moi ! Image not found or type unknown